AR-Préfecture
095-219503943-20260701-4-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-07-2026
Publication le : 01-07-2026

N° 2026/110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **25 juin** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle L'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Catherine GAUTIER (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS (+1), Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN (+1), Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Frédérique DOHY (+1), Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
18 juin 2026

Date d'affichage :
19 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Hubert MARCHAIS
Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON
Frédérique BACQUET représentée par Frédérique DOHY
Pascal FRANCK représenté par Alexandre DOHY
Hugo SAUNIER représenté par Jeanne BEURY-JOSSELIN

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) – Exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la loi n° 91-427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile de France (FSRIF) ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2025 du Préfet de Région Île-de-France relatif au versement du FSRIF au bénéfice de la commune de Méry-sur-Oise d'un montant de **627 271 euros ;**

Considérant qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au conseil municipal ;

Considérant que, bien que cette recette ne soit pas affectée à des dépenses particulières en application du principe de non-affectation des dépenses et des recettes, il est possible d'identifier plusieurs actions rendues possibles par ce fonds (de manière non exhaustive), autour des principaux axes suivants :

Domaine d'intervention	Fonctionnement	Investissement	Montant	Montant et % FSRIF
Social	Subvention au CCAS.		**130 000 €**	**100 000 €** (15,94%)
Vie Associative	Subventions communales récurrentes et exceptionnelles		**129 367 €**	**100 000 €** (15,94 %)
Environnement		Rénovation éclairage public phase 1	**718 000 €**	**350 000 €** (55,80 %)
Scolaire		Aménagement Cour Oasis Monmousseau	**150 000 €**	**77 271 €** (12,32 %)

Après avis de la commission des Finances, Affaires générales et Intercommunalité en date du 17 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

Donne acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation dont a bénéficié la commune au titre du FSRIF en 2025 ;

Charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise